

**PV des Conseils de Participation du Lycée Martin V
DOA et D2D3 du 6 octobre 2025**

A la bibliothèque du Bièreau, de 17h à 18h30

PRÉSENCES :

<i>Fonction</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
Direction	De Blaere	Alice
	Dromelet	Bérengère
Enseignants	Buxant	Raphaëlle
	Vermeulen	Isabelle
	Reuter	Loïc (Coach Elèves)
Élèves	Dekoninck	Clarence (ancienne déléguée 2°)
	Van Velsen	Elisa (Déléguée 2°)
	Hennuy	Yvan (Délégué 5°)
	Kanyandekwe	Ebenezer (Délégué 6°)
Parents	De Wilde	Dominique
	Aït Amer	Faïza
	Guérin	Sandrine
	Leroy	Michel
	Jouvenceau	Gaëlle
Excusés		
	Braeckmans	Yoachim

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV du CP du 15 septembre 2025
 2. Enoncé des divers
 3. Application du décret « smartphone » - Cf. annexe (direction)
 4. Saint Nicolas aux Bruyères (direction)
 5. Etude dirigée : cahier des charges (direction)
-
-

Alice De Blaere a ouvert la réunion en remerciant les élèves délégués de niveaux pour qui c'est le dernier CP. Bravo pour leur implication, pour avoir osé s'exprimer, au nom de leurs camarades, et bonne continuation à eux.

1) Approbation du PV du 15 septembre 2025 :

Le PV du 15 septembre n'ayant pas été reçu par Mme De Blaere, l'approbation se fera au prochain CP, en même temps que l'approbation du PV du 6 octobre.

2) Enoncé des divers

- Annexe sur la conduite numérique (report précédent CP)
- Procédure harcèlement (report précédent CP)
- Dégradations successives toilettes Biéreau (direction)

3) Amendement au ROI : Règles de conduite numérique à l'école (report précédent CP)

Aucun commentaire sur ce point.

Conclusion : Point abouti

4) Amendement au ROI : Comment l'école prend-elle en charge les situations de harcèlement (report précédent CP)

Les élèves apprécient la manière dont est rédigé ce point, de manière à toucher directement l'élève en utilisant le 'tu'. Pas d'autre commentaire.

Conclusion : Point abouti

5) Application du décret « smartphone » (direction)

Section G. Lois - Point 2. Santé :

Le texte ajouté à cet endroit est le texte du décret officiel, donc il ne se discute pas.

Demande de clarification des termes « dans l'enceinte de l'école » : au Biéreau, c'est difficile à définir. La 'cour' est bordée par 2 rues publiques, donc si on est sur une de ces rues, on n'est plus dans l'enceinte du Lycée. Il est difficile de confisquer le téléphone dans ce cas, certains élèves diront qu'ils étaient sur la rue et pas dans la cour, difficile à prouver.

Les représentants des élèves demandent que les limites d'utilisation du téléphone soient précisées : le téléphone est interdit sur la 'cour' = espace entre le bâtiment A et le gymnase délimité par des lignes rouges au sol / pavage. La solution pourrait également être d'interdire complètement le téléphone pendant la pause de 10h15.

Section H. Règles de vivre ensemble - Point 2. Dans l'enceinte de l'école et les couloirs :

La phrase suivante a suscité le débat : 'Dans les réfectoires, seuls les usages non-récréatifs sont autorisés.'

Certains soulèvent un problème de cohérence car finalement, on est DANS le bâtiment.

Pour les éducateurs : cela fait sens d'autoriser l'utilisation du téléphone au réfectoire si l'élève a besoin d'un support technique (ItsLearning, vidéos, tutos, chatGPT, etc.). Mais comment vérifier que l'élève est bien en train de travailler et pas de jouer ? En bibliothèque, l'usage du téléphone est également autorisé pour travailler, et il est plus facile de voir si l'élève travaille vraiment.

Un professeur soulève le point qu'il serait intéressant d'objectiver l'usage du téléphone. Les élèves pourraient travailler sans téléphone (de plus, les élèves sont très peu sur ItsLearning), surtout à la bibliothèque où ils ont des livres et des ordinateurs à disposition. C'est le seul endroit où ils peuvent être dans le réel, donc pourquoi autoriser le téléphone ?

Demande des élèves de reclarifier l'utilisation du téléphone dans les réfectoires et à la bibliothèque, ainsi que les termes 'dans l'enceinte de l'école'.

Le texte proposé sera modifié comme suit : 'Dans les réfectoires et à la bibliothèque, seuls les usages non-récréatifs sont autorisés.' (partie soulignée ajoutée)

Conclusion : Point à suivre

Action : La direction reviendra avec une nouvelle proposition.

6) Saint Nicolas aux Bruyères

Il s'agit d'un projet déposé par la Green Team des Bruyères, qui s'est associée aux éducateurs, pour célébrer autrement la St Nicolas et lui redonner du sens (plutôt que de juste donner des sucreries). La Green Team s'est interrogée sur la question du gaspillage en remarquant que les années précédentes, beaucoup de sachets reçus par les élèves étaient jetés sans être complètement consommés. Avec les éducateurs s'ajoute au projet un rappel des valeurs fortes du Lycée, de la solidarité.

La bienveillance et l'épanouissement de l'élève seront également mises en avant, avec les enseignants qui partageront un moment riche avec les élèves, quelque chose qui ne se fait pas habituellement.

Les élèves sont invités à soumettre leurs idées pour cette célébration au SEROM ou au Conseil des Elèves assez rapidement car l'équipe travaille déjà dessus. Cela aura lieu le vendredi 5/12.

La Green Team du Biéreau réfléchit également à organiser quelque chose pour St Nicolas. L'année dernière, ils avaient évoqué la possibilité d'une St Nicolas vegan, avec une empreinte environnementale diminuée. Cela revient plus cher, donc ils vont réfléchir sur des emballages moins coûteux pour réduire les coûts et moins polluer. La Green Team du Biéreau se fait accompagner par Good Planet. Ils ont déjà organisé un sondage concernant les moyens de transports utilisés par les élèves pour venir à l'école, le moyen le plus utilisé étant les transports en commun, devant la voiture.

7) Etude dirigée : cahier des charges (direction)

La direction annonce qu'elle va devoir relancer un appel d'offres afin de choisir un organisme pour gérer l'étude dirigée organisée aux Bruyères les lundi, mardi et jeudi, mais est accessible à tous les élèves du Lycée. L'appel d'offres se fera en janvier 2026 pour que l'organisme choisi commence à la rentrée 2026.

La direction demande l'aide de l'Association des Parents pour l'aider à rédiger le cahier des charges pour l'appel d'offres. Quels sont les besoins ? Cela peut être des besoins en termes d'horaires, d'encadrement, d'outils mis à la disposition des élèves pendant l'étude, etc. On peut aussi trouver des idées dans les brochures des organismes (Interlingua, etc.).

A la demande d'une parente, la Direction (Mme Dromelet) va rechercher et nous transmettre un canevas/cahier des charges utilisé lors du précédent appel d'offres.

Conclusion : Point à suivre

Action : L'AP discutera de ce point à sa prochaine réunion pour établir une liste de besoins.

8) Divers

Dégradation des toilettes (direction)

Au niveau -1, les toilettes sont à nouveau dégradées. Elles sont donc fermées car les dégradations posent un problème de sécurité (porte coupante), et sont à réparer. L'année dernière, il y a déjà eu beaucoup de réparations. Le gestionnaire des bâtiments ne voit plus de sens car il sait que dès qu'il répare quelque chose, on l'abîme. Son travail n'est pas respecté.

La direction propose de questionner les conseils d'élèves pour voir quelles bonnes pratiques peuvent être mises en place pour éviter le vandalisme. Il s'agit plutôt d'un problème dans les toilettes garçons, mais les filles ne sont pas en reste !

Dernièrement, un élève a été pris sur le fait en train de donner des coups de pieds dans une porte. La décision quant à sa sanction n'est pas encore prise mais cet élève risque au minimum 1 jour de renvoi et ses parents devront financer les réparations.

Les élèves proposent de prévenir des sanctions risquées en cas de dégradations, mais la sanction dépend de la gravité de l'acte donc il est difficile d'établir à l'avance quelle sanction pour quel acte.

Le plus efficace serait de sensibiliser, conscientiser les élèves quant au fait que ces lieux sont pour eux, pour leur bien-être, et que les dégrader pénalisent tous les élèves. Un participant évoque que si les élèves décoraient eux-mêmes les toilettes, ils respecteraient peut-être plus le lieu ? Peut-être en faisant appel aux élèves de l'option Art ?

Un parent mentionne que les toilettes peuvent être considérées par les élèves comme un lieu où ils peuvent se défouler, à l'abri des regards et suggère de peut-être prévoir un autre endroit de défoulement.

L'important est que les élèves puissent s'approprier l'endroit. Cela est également valable pour les salles de classes. Les élèves seront moins tentés de dégrader un lieu s'ils se sont impliqués dans sa décoration.

L'AP confirme qu'elle sera heureuse de participer financièrement si un projet de rénovation / décoration des toilettes lui était soumis.

Fin de la réunion à 18h25.

